

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 26 août 2013***

L'an deux mil treize, le 26 août à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pascal SCHMITT

Absente excusée : Chantal SIMONKLEIN, Pierre MUTZ, Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ

Absentes non excusées :

Ont donné procuration : Chantal SIMONKLEIN à J-Jacques FISCHER, Pierre MUTZ à Richard GALL

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 1 juillet 2013
- 3° Communauté de communes : Rapport d'activités 2012
- 4° Déclassement terrain rue de la Lauch
- 5° Rapport d'activités 2012 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
- 6° Décisions modificatives

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} JUILLET 2013

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2013.

3° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

4° DECLASSEMENT TERRAIN RUE DE LA LAUCH

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2012, le Conseil, a émis un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle rue de la Lauch par Mr Guillaume IMPERIALE. Cette parcelle étant arpentée, fait l'objet d'un transfert du domaine public au domaine privé de la commune suite à la décision du conseil municipal précité. Le procès-verbal d'arpentage indique que cette parcelle se trouve, section 9 lieu-dit Reshaul, d'une superficie de 0,84 m² (dont plan joint en annexe). Le prix de vente ayant été défini à 5 040 €.

Il est proposé au Conseil :

D'autoriser Mr le Maire à procéder au versement de la parcelle, du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité autorise, Mr le Maire à procéder au versement de la parcelle, du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

5° RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le rapport d'activités 2012 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

6° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 14 Décision modificative 1/2013

Dépenses	657358	+ 20 400 €
	023	- 20 400 €
	021	- 20 400 €
	024	+ 20 400 €

M49 Décision modificative 1/2013

Recettes	1068	- 10 315,71 €
	001	+ 10 315,71 €

Décision modificative 2/2013

Dépenses	139111 - 040	8 361 €
	13913 - 040	1 581,60 €
Recettes	777 - 042	9 942,60 €

Séance levée à 20 h 40